

Montréal, le 24 janvier 2020

À l'attention de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Objet : Avis sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

C'est dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une Politique montréalaise pour l'action communautaire que le Groupe des Aidants du Sud-Ouest a le plaisir de vous faire parvenir cet avis. Notre organisme, situé dans l'arrondissement de LaSalle a pour mission de **favoriser l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants, de prévenir leur épuisement et de promouvoir leur reconnaissance et leurs intérêts dans la communauté.** Notre organisme dessert également des proches aidants de la ville de Dorval et des arrondissements de Lachine, Verdun et du Sud-Ouest.

Nous tenons à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec. Toutefois, nous demandons à ce que les considérations suivantes soient précisées à la Politique montréalaise. Cette politique doit concorder avec le Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits. Dans cette mouvance, elle doit protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en excluant toute possibilité à des élus d'assister aux rencontres des conseils d'administration, en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial. Pour se faire, aucune politique ne devrait exiger d'obtenir les coordonnées personnelles des membres. Ces politiques ne devraient, également, en aucun cas, exiger qu'une majorité, ou qu'un pourcentage quelconque, des membres du conseil d'administration doivent provenir de tel arrondissement ou d'une autre provenance. Les politiques pourraient demander qu'un nombre significatif de membres soient résidents de tel arrondissement, mais ce pourcentage ne devrait pas dépasser 20%. Toute politique devrait s'ajuster aux réalités des organismes locaux, supra-locaux ou régionaux et définir des critères et des avantages spécifiques à ces différentes réalités

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance qui favorise l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.



Directeur général



C.C. Stéphane Bolduc, coordonnateur de la Table de développement social de LaSalle, Pierre Barette, directeur général de Concert'Action Lachine, Maryse Bisson, directrice de COMACO, Johanne Audet, présidente du Regroupement des aidants naturels du Québec